



Cautionnement donné par des sociétés

Par **LAHLOU HALA**, le **09/12/2010** à **00:42**

Bonjour, une femme s'est portée caution envers une banque pour un montant de 1 million d'euros. A ce contrat de cautionnement, elle a ajouté une hypothèque sur un bien lui appartenant d'une valeur de 2 millions d'euros. La créance de la banque s'élevait à 2,5 millions d'euros. le mari a nanti sans le consentement de son épouse un portefeuille de valeurs mobilières au profit d'une autre banque pour garantir les engagements de sa société. la validité de cette sureté est mise en doute. Pour ce qui est du cautionnement donné par des sociétés, est ce qu'un dirigeant social peut s'engager comme caution sans l'autorisation de sa société ?? qu'est ce qu'il risque ? Est-ce qu'une société civil peut se porter caution d'une société anonyme ???